

ROBE DE MARIEE A ANNULER AUPRES DU VENDEUR / SEPARATION COUPLE

Par philippa ,	le	23/03/20	12	à	16:49
-----------------------	----	----------	----	---	-------

Bonjour à tous,

Voici les faits :

Une amie annule son mariage pour cause de séparation, elle souhaite également annuler la commande de sa robe pour laquelle elle a uniquement signé un bon de commande (il n'y pas eu de contrat de vente) avec le versement d'un acompte.

Après avoir lu quelques forums, il semblerait que le vendeur est dans son bon droit de lui demander le règlement de la robe.

Mais je souhaiterai en être certaine.

Aussi quel recours peut-elle avoir?

Je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête.

Cordialement,

Philippa